



Repas à 1 euro pour toutes et tous les étudiant·es :

Des moyens suffisants pour cette mesure tant attendue ?

La précarité des étudiant·es est une réalité très préoccupante dans notre pays et s'intensifie dans un contexte d'inflation. Les étudiant·es doivent faire face à la hausse du coût du logement, des soins, de l'alimentation et cumulent souvent études et emploi. Une situation qui les fragilise : fatigue, stress, problèmes de concentration, décrochage, mal-être, ... C'est dans ce contexte que le Service Social en Faveur des Étudiant·es, un des trois services sociaux de l'Éducation nationale, accompagne les jeunes et favorise la réussite de leurs études. Face à l'urgence de la précarité étudiante, des mesures sont attendues. Le gouvernement a répondu en partie par l'annonce du repas à 1 euro pour toutes et tous les étudiant·es à partir du 1^{er} mai 2026, une mesure qui nécessite des moyens. Rappelons qu'à la suite de la crise COVID, depuis septembre 2020, les étudiant·es boursier·ères bénéficient du repas à 1 euro. Et depuis 2021, les étudiant·es en situation de précarité, par une évaluation sociale, peuvent également en bénéficier.

La loi de finances 2026 prévoit depuis le 1^{er} mai 2026 le repas à 1 euro pour toutes et tous les étudiant·es. Cette mesure est accompagnée d'un investissement de 50 millions d'euros, 35 millions pour compenser le prix de tous les repas, 5 millions pour financer les emplois supplémentaires nécessaires face à une fréquentation qui sera en très forte hausse et enfin 5 millions d'euros pour l'investissement du matériel. Cependant, le plafond d'emplois n'a pas été relevé, alors que le réseau des CROUS souffre déjà d'un manque d'au moins 500 postes en 2026, conséquence de plusieurs années de gel des emplois. De plus, le coût réel d'un repas est estimé à 9 euros en moyenne. L'enveloppe budgétaire ne permettra donc pas d'absorber la différence entre le prix du repas affiché et son coût réel, les besoins en matériel, et des embauches significatives. Qu'il y ait une volonté d'adopter des mesures pour le pouvoir d'achat et la lutte contre la précarité étudiante est une bonne chose mais malgré le discours du ministre de l'Enseignement supérieur qui se veut rassurant, la CGT alerte à différents niveaux :

- une qualité et une quantité insuffisantes des repas déjà dénoncées par les étudiant·es dans certains lieux de restauration ;
- une hausse de la fréquentation des lieux de restauration avec pour incidence de longues files d'attente ;
- des locaux qui ne pourront pas accueillir l'ensemble des étudiant·es.

De plus, la CGT s'inquiète de l'impact et des conséquences de cette mesure sur les personnels :

- augmentation de la charge de travail pour les personnels déjà en poste ;
- matériel inadapté et insuffisant.

La période de mai à juillet est présentée comme une phase d'observation par les CROUS afin de procéder à des ajustements si nécessaire. La CGT reste prudente face à ces effets de communication. De quels ajustements peut-on parler lorsque le budget est contraint ?

La CGT revendique :

- **pour les étudiant·es** : un temps de pause méridienne suffisant, des amplitudes horaires adaptées pour éviter des lieux de restauration saturés, une diversification des offres de restauration (restaurants, cafétérias, points de vente, ...) à proximité des lieux d'études.
- **pour les personnels** : une amélioration des conditions de travail, des outils de travail adaptés, un recrutement significatif et une véritable revalorisation salariale.